

REHnam

Franchir des murs, jeter des ponts :

création et expression culturelles au service de la Société

16 novembre 2010, FUNDP

Les Activités culturelles, facteur de développement économique ?

Professeure Fabienne Leloup, Facultés Universitaires Catholiques de Mons
(leloup@fucam.ac.be).

La culture, celle qui nous intéresse ici, est à la fois un construit anthropologique, associé à l'identité et à la construction d'un « commun » et une production artistique. En cela, elle inclut non seulement les arts, les lettres et le patrimoine mais aussi les spectacles et les activités sociales. Historiquement, en économie, la culture a été considérée comme un coût et un domaine réservé : réservé aux artistes et parfois à l'Etat. La culture aujourd'hui est associée à l'innovation, créatrice d'effets multiplicateurs ou d'emplois, et à la production de biens culturels ou de capital cognitif. Représentant 2,6% du PNB de l'Union européenne en 2003 et 3,1% de la population active totale de l'Union des 25 (COM, 2007)¹, la culture n'est plus un secteur improductif.

Notre propos s'inscrit au-delà d'une analyse en termes stricts d'emplois, de revenus ou de productivité. Nous proposons trois lectures des liens entre culture et développement économique. D'une part (section b), la culture en tant qu'objet d'une politique publique particulière renvoie à une action de l'Etat ; cette action correspond à un instrument de démocratisation au service de la société et de l'individu tout en s'inscrivant dans des objectifs productifs. Nous développerons cette lecture en rappelant le cadre de référence normatif adopté par l'Europe et l'UNESCO.

¹ Commission des Communautés européennes, 2007, *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, COM (2007) 242 final, Bruxelles.

La culture est aujourd'hui étudiée sur un plan économique *stricto sensu* en lien avec l'économie de la connaissance, l'industrie culturelle ou encore le capital cognitif ; tels seront les éléments de notre deuxième lecture (section c).

Enfin, la culture constitue une dimension du développement au sens large, elle est un vecteur d'attractivité et, plus spécifiquement, elle peut devenir un des moteurs du projet socio-économique plurisectoriel de la ville, de la région ou du territoire visé (section d).

Ces propos se basent sur les travaux développés depuis une dizaine d'années au sein du *Groupe de Recherche en Action publique et Développement territorial*² des FUCaM et de l'UMR PACTE, associant des approches politologiques et économiques.

Avant d'aborder les trois lectures choisies, il semble nécessaire d'introduire quelques propos préliminaires quant au vocabulaire usité (section a).

a) Propos préliminaires

L'« activité culturelle » se révèle être une expression composite dans laquelle nous pouvons retrouver pêle-mêle une pièce de théâtre, un château, un dessin mais également un spectacle de cirque, une caricature, un plat gastronomique ou un bijou. Elle inclut donc à la fois une production, un construit original et l'expression de ce construit (Soldo, 2002)³.

Au sens strict une activité est qualifiée de culturelle si elle est liée aux arts visuels, du spectacle et au patrimoine. Elle renvoie aussi à l'industrie culturelle et au patrimoine immatériel. La Déclaration de politique de la Communauté française de Belgique en 2009 a adopté dans ses priorités sectorielles le secteur du livre, les arts de la scène, l'architecture mais aussi la mode et le design.

Le secteur de la culture inclut ainsi les arts, les lettres et le patrimoine mais également les films et les vidéos, la photographie ou encore la culture amateur voire l'événementiel ou certaines activités sociales.

Le *Center for Strategy and Evaluation Services* (2010)⁴ le décrit quant à lui comme incluant les secteurs non industriels produisant des biens et services destinés à être consommés sur place et les secteurs industriels produisant des biens et services destinés à être reproduits en vue d'une dissémination de masse. Ce secteur se différencie du secteur créatif au sens large même si tous deux intègrent une part de création et d'art : ici, les produits sont par nature culturels ; dans le secteur créatif, la culture sert un bien ou un service qui n'est pas lui-même culturel.

La frontière s'avère donc parfois délicate à tracer, par exemple lorsqu'il s'agit de débattre des marchés de l'art : cependant, l'activité culturelle reste non seulement une production – unique ou destinée à une diffusion de masse – mais aussi l'expression d'une construction individuelle ou sociétale.

² <http://actionpublique-territoire.blogspot.com>.

³ Soldo E., 2002, Culture et développement local, quelles interactions ? l'activité théâtrale en région PACA, *Notes de recherche*, CEREFI, n°258, 2002/5, Aix-en-Provence.

⁴ CSES, 2010, *Study on the contribution of culture to local and regional development – evidences from the structural funds*, CHRD, septembre 2010 (disponible sur le site www.cses.co.uk)

b) Première lecture. La culture : un coût et une politique publique

Dans la tradition française, la culture n'est pas associée à une activité productive mais relève de l'action publique. Elle se développe au service de l'Etat, de l'éducation et de la citoyenneté. Elle est considérée comme une ultime étape du *Welfare State* (Saez, 1985⁵). Au XXIème siècle, elle relève d'une coproduction entre l'Etat, les régions et les communes ; le modèle étant celui d'une prise en charge par l'Etat et les collectivités locales ou les agences. En Communauté française de Belgique, les 115 centres culturels concrétisent cette décentralisation et cette coproduction.

À côté de cette tendance à la décentralisation, les échelles européenne et mondiale procurent un cadre de référence et d'action normatif et novateur en matière d'actions culturelles. Ainsi, l'Union européenne par son « Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation » adopté par le Conseil européen en 2007 ou l'UNESCO avec la « Déclaration universelle sur la diversité culturelle » en 2001 qui fait de la défense de la culture et de la diversité culturelle un *impératif éthique et vital pour le développement économique et social*⁶ structurent le cadre d'élaboration et de mise en œuvre des actions culturelles publiques : la culture y devient un enjeu essentiel du développement. L'Union européenne, tout comme l'UNESCO, inclut la culture dans ses stratégies de développement mais aussi de croissance au sens strict : la culture est présentée comme un catalyseur de la créativité nécessaire pour soutenir la Stratégie de Lisbonne à la fois en terme de nouvelles technologies, de tourisme, d'attractivité tout autant qu'un facteur d'intégration et de cohésion.

La culture est donc une politique publique sectorielle ; elle s'associe aussi aux politiques territoriales et notamment aux politiques des villes. Sans rentrer dans la perspective des *Creative Cities* de Charles Landry, brossons avec Guy Saez la trajectoire de deux villes françaises qui ont intégré la politique culturelle dans leur modèle de régénération et de requalification urbaines : Grenoble et Montpellier⁷.

A Grenoble, dès les années 1980, Georges Levaudant et Jean-Claude Gallota constituent les chefs de file de la dynamique culturelle grenobloise. Le mouvement part des « acteurs » de la culture ; ils s'imposent entre autres aux politiques qui vont, dans un deuxième temps, utiliser cette légitimité pour amarrer la dynamique culturelle à la politique de la ville. La culture est à la fois synonyme de créations originales et de participation des populations locales.

A Montpellier, le mouvement part du politique. Ainsi, en 1977, Georges Frèche déclare : « (il faut) passer du désert culturel à la métropole ! ». La dynamique culturelle se construit en important des leaders culturels nationalement et internationalement reconnus ; ceux-ci répondent à l'appel car l'espace culturel local apparaît comme un champ de manœuvre quasi vierge. Cette politique structure l'habitat et est marquée par la construction d'infrastructures

⁵ Saez G., 1985, les Politiques culturelles in Grawitz M., J. Leca, 1985, *Traité de science politique*, volume 4, PUF, Paris.

⁶ UNESCO, 2010, *Le pouvoir de la Culture pour le développement*, UNESCO, CLT/2010/14, Paris.

⁷ Saez G., 2009, « La Dynamique de la coopération culturelle : de la décentralisation à la territorialisation de l'action publique » in Poirrier P., R. Rizzardo, *La Coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Travaux et documents, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, Paris.

jusqu'à la récente élaboration d'un quartier mixte, culturel et universitaire, la Panacée « espace original de vie et de rencontres fondé sur la notion d'hospitalité entre les artistes et le public »⁸.

Dans notre environnement hennuyer, nous avons entrepris une étude sur les élus locaux impliqués dans des projets culturels transfrontaliers⁹.

L'acteur public wallon- l'échevin ou le bourgmestre – tient majoritairement un double discours : d'une part, la culture est nécessaire car elle fournit une 'marque', une image positive du territoire et peut éventuellement créer quelques retombées économiques (en termes d'emplois, de tables de restaurants ou de chambres d'hôtel) mais, d'autre part, elle doit rester une 'affaire de spécialistes' (c'est le principe de subsidiarité qui l'emporte : les élus ne se sentent pas compétents en matière culturelle, les opérateurs culturels rencontrés, quant à eux, se méfient du politique). Seules quelques situations se caractérisent par un élu local 'leader territorial' impliqué alors dans tous les volets du projet de territoire en ce compris le volet culturel.

c) Deuxième lecture. La culture en tant que facteur économique

Jusqu'au XIX^{ème} voire au XX^{ème} siècle, la culture est perçue comme un produit de luxe, à tout le moins non rentable. Les artistes sont considérés comme des travailleurs non productifs dont « leur ouvrage à tous, tel que la déclamation de l'acteur, le débit de l'orateur ou les accords du musicien s'évanouit au moment même qu'il est produit » (Smith A. 1776, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations*, livre II, chapitre III¹⁰).

La production culturelle est assimilée à une production économique sous deux formes : une production de niche, à haute valeur ajoutée, ou une production industrielle, générique, à forte diffusion. Dans le premier cas, la créativité, l'unicité et un marché spécifique fixent la valeur monétaire du bien ; l'expérience et la réputation renforcent l'avantage. Dans le second, les économies d'échelle internes tendent à accroître la taille de l'entreprise, accroissant la diffusion et une dissémination de masse, elles permettent de réduire le prix.

L'activité culturelle appréhendée comme une activité productive génère alors un bénéfice. Les impératifs du marché d'une part et l'autonomie et l'originalité artistique d'autre part sont amenés à négocier pour fixer le cadre et les règles de l'échange.

Main d'œuvre qualifiée à attirer, instrument de création – notamment au sein d'équipes de designers ou de publicistes – l'artiste peut également être appréhendé en terme économique. Il correspond à une main d'œuvre qualifiée, dotée d'une compétence cognitive particulière ;

⁸ Propos tiré des pages culturelles du site de la ville de Montpellier, consulté en novembre 2010.

⁹ Etude menée en 2010 avec les étudiants de 2^{ème} année de BAC en sciences politiques des FUCaM auprès des chefs de projets et des élus français et belges, l'étude portait sur la mise en œuvre de projets culturels cofinancés par INTERREG IV.

¹⁰ Version numérique mise en ligne par J.M. Tremblay à l'adresse www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales.

il est alors assimilable à un travailleur presque comme un autre, comme le dénonce Jean-Pierre Warnier dans « La Mondialisation de la culture »¹¹.

Enfin, la culture en tant que source du capital cognitif intéresse aussi les sciences de gestion. Sur un plan managérial, l'activité culturelle - au même titre que l'activité sportive - est incorporée aux pratiques de gestion des ressources humaines, du fait de sa capacité à assurer une cohésion individuelle, entrepreneuriale et sociale ; le niveau culturel du personnel d'une entreprise traduit un niveau de performance spécialement recherché dans les organisations innovatrices, un gage de productivité de l'entreprise contemporaine.

La qualité culturelle d'un bien ou d'un facteur de production (capital ou travail) l'intègre donc aux lois du marché. Au-delà de la portée sectorielle de cette relation, l'activité culturelle s'insère aussi à une démarche territoriale, plus globale, de développement.

d) Troisième lecture. La culture, une dimension du développement territorial

Le dernier lien que nous souhaitons proposer entre économie et culture porte sur son intégration à une perspective de développement régional.

Nous l'avons montré, l'activité culturelle constitue en tant que telle une ressource et un secteur productif. Dans cette troisième lecture, il est proposé de considérer la culture comme un facteur d'attractivité ou plus globalement de développement d'une ville, d'une région, d'un territoire.

Choisir un développement - urbain, régional voire rural - par la culture produit divers types d'effets économiques, trois plus particulièrement : des effets directs (créations d'emplois d'artistes mais aussi de techniciens, de décorateurs ou de chargés de communication et apports de revenus y compris au sein des collectivités territoriales), des effets indirects liés à l'activité de consommation de ces actifs (l'organisation de lieux de résidence pour artistes est un exemple de renforcement de cet effet) et enfin des effets induits, liés à d'autres branches ou secteurs intermédiaires, sous-traitance ou activités HoReCa par exemple.

Ces effets sont démultipliés : la théorie de la base économique spatialisée trouve ici un terrain d'application original. Une activité culturelle est en effet à la fois importatrice et exportatrice de revenus, importatrice puisqu'elle injecte des revenus dans l'économie locale, revenus qui sont amplifiés par les effets indirects et induits, et exportatrice puisqu'elle se diffuse au-delà du territoire.

Plus globalement, la culture peut ne pas seulement être considérée comme une entreprise (des artistes, des activités) à attirer, à 'attraper'. Elle peut faire partie d'un projet intégré, plurisectoriel et s'insérer alors dans une vision méso-économique. La mise en œuvre du projet se construit par l'interaction entre les forces productives et non productives du territoire - la ville, le ou les villages, la région - incluant des entreprises mais également des

¹¹ 2002, La Découverte, Paris.

centres de formation et de recherche, des collectivités territoriales et le tissu associatif¹². Le territoire - la ville, le ou les villages, la région - n'est plus pris en compte comme un réceptacle d'activités ; il construit une toile et la culture constitue à la fois un 'liant' entre les acteurs et un axe stratégique de développement.

Nous retrouvons dans cette perspective la prise en compte des externalités et des effets d'atmosphère développés dès 1919 par Marshall. L'effet 'territorial' transforme la production culturelle en un bien collectif pleinement justifié par le projet, en un 'faire' ensemble socio-économico-culturel. Dans cette perspective de projet, une Abbaye n'est plus seulement un lieu d'art médiéval, elle est aussi la manifestation d'un patrimoine articulé par exemple avec des centres de formation ou de recherche, de l'artisanat ou, à l'exemple de la Communauté de communes du Pays Corbigeois, elle peut devenir le siège d'une production culturelle contemporaine pérenne¹³.

La Région PACA autour du festival de théâtre d'Avignon mais aussi des musées, patrimoines et autres créations culturelles y compris amateur rend compte de semblable projet intégré¹⁴. En Belgique, les territoires *Prospect 15* autour de Dinant, de Sax et du saxophone ou la Wallonie Picarde, partie wallonne de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, renvoient à des ambitions proches de ces dynamiques territoriales.

e) En guise de conclusion

Il est évidemment impossible de conclure à l'issue de ces propos très sommaires. De nombreux aspects ont été omis qu'il s'agisse de la question des droits de propriété ou du débat entre culture d'élite et culture du peuple.

Nos trois lectures avaient pour objet de présenter certaines relations reconnues aujourd'hui entre activités culturelles et développement économique. Action publique, secteur, capital ou facteur de projet territorial, la culture produit certes des biens, des services, de la main d'œuvre qualifiée voire une image. Elle est aussi un facteur de cohésion sociale et régionale. Cependant sa vocation première n'est pas une vocation marchande ni même fonctionnelle : elle concourt au développement du bien être, elle est avant tout et surtout un construit individuel et collectif.

¹² Pour s'initier aux bases du développement par les territoires, lire par exemple les synthèses présentées par André Joyal (*Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté*, IQRC, PUL, Laval, 2002) ou Bernard Pecqueur (*Le développement local*, Syros, Paris, 2000).

¹³ Exemple repris lors des Entretiens du CES de Bourgogne, Cluny, 14 mars 2003.

¹⁴ Cf note 3.